

## Assurance professionnelle et loi chatel

-----  
Par lfhatem

Bonjour,  
La loi Chatel peut-elle s'appliquer à une assurance professionnelle?  
Je suis masseur de bien être Free Lance et j'ai oublié de résilier mon assurance 3 mois avant son échéance.  
Merci d'avance.

-----  
Par jeetendra

bonjour, la loi Chatel ne s'applique pas aux professionnels, cordialement

-----  
Par mat7

Bonjour,  
je souhaiterais obtenir des informations sur la notion de consommateur;  
en effet, la jurisprudence adopte une vision objective de cette notion en prenant pour critère le lien avec l'activité professionnelle. Un entrepreneur individuel (domaine de l'électricité) qui contracte une assurance professionnelle n'est pas en lien direct avec son activité pro, ne pourrait-il pas ainsi être considéré comme un non-pro?

Le contrat d'assurance qui pose problème pouvait être résilié deux mois avant l'échéance sinon il y avait tacite reconduction.  
Seulement le contrat d'assurance avec les nouveaux tarifs est arrivé un mois avant l'échéance et la rétractation n'était plus permise. L'assureur est-il en faute ou bien la reconduction est-elle effective?  
Merci d'avance.

-----  
Par chaber

Comme l'a bien dit Jeentendra la loi Chatel se s'applique qu'aux particuliers

l'assurance professionnelle doit être résiliée avec un préavis de 2 mois

Le seul motif que vous pourriez invoquer est la résiliation pour augmentation de tarif dans le mois à réception de votre avis d'échéance. La résiliation sera effective un mois après. (relisez vos conditions générales)

-----  
Par mat7

Merci beaucoup,  
le problème est que l'assureur se prévaut être dans l'augmentation autorisée par la loi.

-----  
Par chaber

Il faut relire absolument vos conditions générales sur ce point précis. Certaines sociétés peuvent prévoir un taux de hausse, en dehors de certaines augmentations dues à un indice, de 10% par exemple